

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 31 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 24 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Lui JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Assunta MESMIN, Mme Marlène DA SILVA, M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Olivier HUBERT a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

04 MARS 2025

1/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250213-2025-003-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 février 2025

DÉLIBÉRATION : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2024/2025.

N°2025/003

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 5 février 2025,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 4 février 2025,

Vu la lettre du Préfet des Hauts-de-Seine du 24 décembre 2024 proposant de maintenir à 216,50 € le taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs pour l'année scolaire 2024/2025.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Emet un avis favorable au maintien à 216,50 euros du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs pour l'année scolaire 2024/2025.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

M. Olivier HUBERT

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :